

DIRECTION GENERALE DES FINANCES  
PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR  
3, PLACE DE LA REPUBLIQUE  
28019 CHARTRES CEDEX

Chartres, le 14 novembre 2022

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 fixant le statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

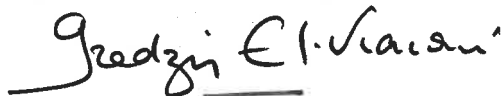
Vu les conditions de fonctionnement du Service de Gestion Comptable de Chartres Métropole justifiant la nécessité de service ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Rodolphe STIEGELMANN inspecteur principal des Finances Publiques, est nommé comptable intérimaire du Service de Gestion Comptable de Chartres Métropole.

**Article 2 :** La présente décision prendra effet à compter du **14 novembre 2022**.

Le Directeur départemental des Finances publiques,



Gradzig EL-KAROUI